



REVUE DE PRESSE

Mardi 19 décembre 2017



L'enquête

La France a mal à ses routes

Longtemps montrée en exemple par la qualité de son réseau routier, la France dégringole depuis 2012 au classement mondial: de numéro 1 elle est descendue au 7^e rang, entre Suisse et Allemagne, d'un classement dominé par Hong-Kong, Singapour et la Nouvelle-Zélande.

L'association 40 millions d'automobilistes se mobilise contre la dégradation du réseau routier français à travers son application jaimalamaroute. Attachée de presse de l'association, Julie Hamez explique le sens de cette démarche.

47 % des accidents sont dus selon vous aux infrastructures?

Nous ne dénonçons pas le seul état des chaussées, mais nous englobons tout ce qui est nuisible à la sécurité: une mauvaise signalisation, verticale ou horizontale, l'absence des rails de sécurité, les glissières qui mettent la vie des motards en danger: tout cela entre dans les mauvaises infrastructures, autant que les bitumes dégradés ou défoncés.

Pourquoi la France est-elle passée du 1^{er} au 7^e rang mondial?

Tout vient de la nouvelle répartition des domaines de compétences imposée par l'Etat il y a cinq ans. Il fait désormais reposer sur les communes, les départements ou les régions la rénovation de nos routes. L'Etat s'est défaussé en transformant ainsi une nationale en départementale. Mais les collectivités n'ont plus d'argent! Et comme tout, lorsqu'une route n'est pas entretenue elle se dégrade. D'où le plongeon de la 1^{re} à la 7^e place.

Quelles solutions préconisez-vous?

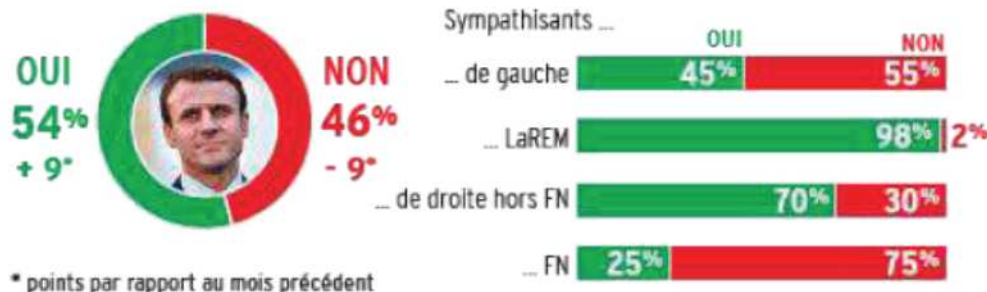
L'instauration d'une vignette n'est pas une bonne idée. L'Etat doit reprendre la main et ne doit pas piocher sur le budget de la sécurité routière pour améliorer nos routes. Il peut en revanche envisager un investissement supérieur à partir des sommes payées sur les contraventions dressées pour des excès de vitesse. Aujourd'hui, cette part est dérisoire.

L'important quand on parle de sécurité, et ici d'infrastructures, c'est de penser à la rénovation et à l'amélioration, et non à la seule répression.

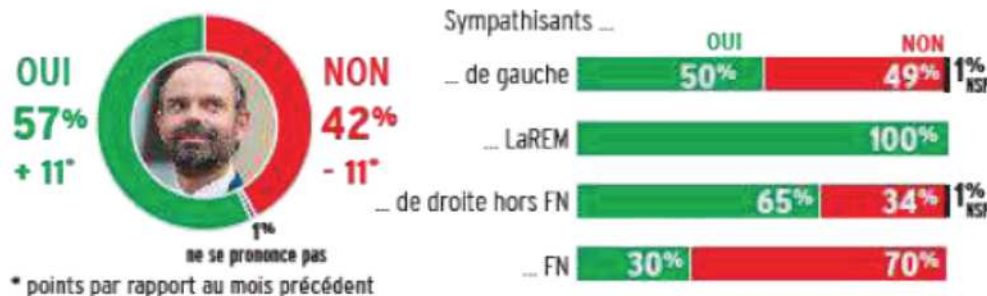
L'infographie

La remontada du couple Macron - Philippe

Diriez-vous que Emmanuel Macron est un bon Président de la République ?



Diriez-vous que Edouard Philippe est un bon Premier ministre ?



Sondage ODOXA réalisé pour la Presse Régionale et L'Express et France Inter en ligne les 13 et 14 décembre 2017, auprès d'un échantillon de 1.028 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.

INFOGRAPHIE CL

Les sportifs parlent de «remontada» quand une équipe (ou un athlète) réalise une remontée aussi nette qu'inattendue. Le couple Macron-Philippe en réalise une au dernier baromètre politique Odoxa, pour L'Express, la presse régionale et France Inter accorde à Emmanuel Macron un exploit: être le premier Président (hors périodes de cohabitation ou de guerres) à redevenir populaire après avoir nettement basculé dans l'impopularité. En septembre, 56 % des Français étaient insatisfaits! Ce renversement de situation en un trimestre s'explique en partie par son image améliorée chez les sympathisants de gauche (à 45 %) tout en confortant son image à droite (70 %). Edouard Philippe bénéficie d'une hausse encore plus nette: + 11 points, soit 57 % des Français qui l'apprécient, dont 50 % de sympathisants de gauche.

Région: une fusion à 18 millions

■ Session sous tension à la Région, hier
■ Les élus ont harmonisé les salaires des agents
■ Coût de la mesure: 17,9 millions par an ■ Pas assez pour des agents déboussolés par la fusion.

Ismaël KARROU
i.karrou@charentelibre.fr

Un hôtel de Région transformé en camp retranché, sous protection d'un double cordon de policiers, de vigiles veillant aux portes annexes. Deux cents manifestants ayant réussi, malgré tout, à se faufiler dans le dédale de couloirs du Conseil régional et qui improvisent des sit-in aussi sauvages que sonores. Des élus entrant dans l'hémicycle en traversant une haie voulue de déshonneur, sous la bronca. Puis, un déjeuner assaisonné de «Bon appétit sur le dos des agents» scandés au son de vuvuzelas, ce terrible engin de torture auditive qui avait fait fureur dans les stades de la coupe du monde 2010, en Afrique-du-Sud.

220 euros de différence entre Limousin et Poitou

Hier matin, la session budgétaire du Conseil régional s'est déroulée dans le bruit et la fureur d'agents de la région opposés au nouveau régime indemnitaire et de temps de travail que les élus ont adopté. Ce nouveau régime, c'est la patate brûlante, le cadeau empoisonné déposé dans la corbeille du mariage des régions. Résumé: agents des ex-Poitou-Charentes, Aquitaine et Limousin ne bénéficiaient pas du même régime indemnitaire. En ex-Poitou-Charentes, de Raffarin à Royal, les présidents de Région s'étaient montrés généreux en primes. Bien plus qu'en Aquitaine et,



200.000 heures supplémentaires offertes. Calculatrices syndicales et de l'exécutif n'ont pas les mêmes réglages.

Photo I. K.

surtout, en Limousin. Traduction concrète: les agents de lycées de l'ex-Poitou-Charentes percevaient, en moyenne, jusqu'à 220 euros de plus, par mois, qu'un agent d'un lycée du Limousin. Le dernier cadeau avait été déposé au pied du sapin par Ségolène Royal, juste avant... la présidentielle 2007. Hasard du calendrier sûrement. Idem pour les jours dits du président: les Aquitains en avaient 5, les Pictou-Charentais 8.

Jusque-là, le coût de l'harmonisation était estimé entre 13 et 15 millions d'euros par an. La réalité dépasse la prévision: appliquée à tous les agents, elle pèserait de 23 millions par an sur les comptes de la Région. Une paille suite à une fusion qui devait faire réaliser 24 milliards d'économies à l'échelle de la France, l'argumentaire présenté à l'époque par le gouvernement ressemblant de plus en plus à une «fake news» selon Alain Rousset. Ça devait baisser et finalement ça va exploser. Après arbitrages, la masse salariale de l'énorme navire qui réunit près de 8.500 salariés va augmenter de 6 % et atteindre plus 17,9 millions d'euros par an. Hausse lissée sur quatre ans, «peut-être trois si on réussit à retrouver une marge de manœuvre budgétaire», dit Alain Rousset.

“
Les élus ont harmonisé leurs indemnités sur le régime le plus favorable par contre

Son plan, il jure l'avoir réalisé pour les moins bien rémunérés, les agents de catégorie C à qui il promet «90 euros de salaire mensuel supplémentaire. Soit, au final, quasiment un mois de salaire supplémentaire sur un an».

C'est beau sur le papier, mais ça froisse les organisations syndicales de la CFDT à la CGT en passant par FO et l'Unsa. «L'harmonisation n'a été faite par le très haut que pour les cadres, pas pour les bas salaires», dénonce Jean Dorignacq, délégué syndical CFDT. Qui tape là où la symbolique fait mal: «A la création de la Nouvelle-Aquitaine, par contre, les élus ont harmonisé leurs indemnités sur le régime le plus favorable».

Son collègue de la CGT, Edouard Barzane, de renchérir: «Nous au-

rons encore des agents qui, à travail égal, n'auront pas le même traitement». La grande majorité de ces agents sont ceux qui œuvrent dans les lycées, s'occupent de leur entretien, des réfectoires, du service des repas. Une lourde machine où l'absentéisme est important. «Or, les dotations de remplacement sont si basses qu'il n'est pas possible de recruter des remplaçants. Ça crée de la tension», dénonce Edouard Barzane, qui réclame de «l'amour et de la reconnaissance» de la part de l'exécutif régional.

Le stress de la fusion

C'est ainsi que les calculettes de Rousset et de l'intersyndicale se retrouvent sur des planètes différentes: pour le premier, comme pour la chambre régionale des comptes, les agents de la région ne travaillent pas assez et ne font pas les 1607 heures annuelles réglementaires. Pour les seconds, les agents font déjà cadeau de 200.000 heures supplémentaires à la collectivité. «Pour compenser les absences des collègues, pour se rendre sur des sites éloignés, parce que les temps de trajet ne sont pas décomptés». Edouard Barzane le reconnaît: au-delà de la question des salaires, ce sont les conditions de la fusion, la

Le chiffre
17,9

millions d'euros. C'est le coût annuel, à effectifs constants, de l'harmonisation des salaires en Nouvelle-Aquitaine. Si l'harmonisation avait été réalisée par le haut, pour tous les agents, la masse salariale aurait fait un bond de 23 millions d'euros par an.

multiplication des déplacements, l'éloignement, la sensation d'être embarqués dans une énorme machine sans visage qui engendre un profond malaise dans les rangs du personnel régional. Constat partagé par de nombreux élus... de gauche, qui se retrouvent tiraillés entre solidarité politique et solidarité sociale. Ils ont pourtant adopté le nouveau régime. Les élus de droite aussi, même si Virginie Calmels, nouvelle vice-présidente LR, aurait préféré que l'on remplace moins de départs à la retraite et que l'on distribue les primes au mérite.

Budget sans surprise et marges de manœuvres restreintes

Un budget à 3,1 milliards d'euros, équivalent à celui de l'année précédente à une poussière près, malgré la hausse de la masse salariale de 6,2 millions d'euros (lire ci-dessus). Des charges de fonctionnement en petite baisse, une dette totale de 2,7 milliards, qui s'appuie sur une épargne brute de 285 millions. 891 millions d'euros d'investissement, dont 88 millions d'euros uniquement consacrés à la fibre optique. Ce sont les grandes lignes d'un budget régional 2018 qui oscille entre maintien de l'investissement et «recalibrage» de certaines interventions, notamment sur la formation et l'intervention économique.

Autre leçon du budget adopté hier:

l'économie régionale va bien, le bond d'activité permettant à la Région de collecter 35 millions d'euros de plus de CVAE, la taxe sur la valeur ajoutée. La hausse du tarif des cartes grises fait aussi son petit effet: plus 10,8 millions. Olivier Chartier, président de la commission des finances LR, le note tout de même: «On est allé au bout de nos marges de manœuvres», juge-t-il, remarquant comme le Modem Joan Taris que la capacité de désendettement de la collectivité est d'environ 10 ans... quand elle n'était que de 2,5 années pour l'Aquitaine avant la fusion. La facture de l'ex-Poitou-Charentes et son endettement record pèsent toujours sur les comptes de Nouvelle-Aquitaine.



Un double cordon de policiers pour empêcher l'accès à la Région. Même les agents non-grévistes grincement des dents. L'image pourrait laisser des traces.

” La phrase

*La LGV passe à Angoulême et
c'est déjà pas mal*

Geneviève DARRIEUSSECQ,
secrétaire d'État

La secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées répondait à François Bonneau, hier après-midi, à Jarnac. Le président du Conseil départemental a profité de la présence de Geneviève Darrieussecq à Jarnac, pour évoquer, à nouveau, les «*soucis de liaison avec la LGV à Angoulême*». «*J'espère que vous en parlerez à Élisabeth Borne (ministre chargée des Transports, Ndlr)*», a dit François Bonneau, venu poser la première pierre du pôle de formation au feu d'alcool. «*Un équipement à dimension nationale... Encore faut-il pouvoir s'y rendre.*»

«*La LGV, elle passe à Angoulême et c'est déjà pas mal*», a répondu la secrétaire d'État, ancienne maire de Mont-de-Marsan, qui s'est, elle, battue pour que le projet se poursuive vers les Landes. «*J'en parlerai avec Élisabeth Borne, mais elle n'a rien à décider dans les arrêts de trains. Je lui parlerai, par contre, du prolongement de la LGV.*» En clair: «*Voyez ça avec la SNCF.*»

La Charente inquiète de la disparition du dispositif Pinel



En Charente, grâce à la dérogation, le dispositif Pinel concernait aussi l'ancien. Une bouffée d'oxygène pour les entreprises.

Photo archives Renaud Joubert

Il y voit un élargissement de la «fracture territoriale» et se dit particulièrement déçu et surpris alors que le gouvernement a rejeté hier après-midi la prolongation du dispositif de défiscalisation immobilière Pinel dérogatoire qui s'appliquait aux territoires comme GrandAngoulême.

Sébastien Gapin, le président du syndicat LCA-FFB, les constructeurs aménageurs de la Fédération du bâtiment était en octobre dernier avec les élus du GrandAngoulême et professionnels du bâtiment et de la construction pour réclamer une prolongation du dispositif, en novembre avec les mêmes au ministère pour plaider leur cause. Un sms de Sandra Marsaud, la députée qui avait porté l'amendement à l'assemblée leur a appris hier qu'il avait été rejeté, que le dispositif, ne serait pas prolongé. En première lecture, il était question d'une prolongation. La «dérogation», permettait en Charente de mettre en œuvre un projet défiscalisé dans le neuf pour un projet dans l'ancien en contrepartie, hors zones de tension immobilière.

«Sous réserve de connaître plus globalement d'autres mesures et notamment le plan villes moyennes, en cours d'annonce pour des villes moyennes, c'est un coup porté aux territoires comme le nôtre», estime Xavier Bonnefont, le maire d'Angoulême. Cela a permis de rénover et réhabiliter l'ancien de la ville centre et de construire du neuf ailleurs. Une décision «lourde de conséquences en terme d'emplois pour le secteur de la construction» pour Jean-François Dauré, le président de l'agglo, qui, avec 800 emplois dans la balance, et «la perspective d'une France à deux vitesses», compte demander audience au ministre.

«C'est triste pour le monde économique charentais», se désole Sébastien Gapin. «C'est un choix du gouvernement qui va freiner le développement des zones moyennes». À plusieurs reprises, le bâtiment avait tiré la sonnette d'alarme. «Nous allons y perdre un quart de notre activité», s'emportait François Léonard. En Charente, sur 1 200 permis de construire déposés dans l'année, «il y avait 300 Pinel».

Le Sdeg soutient le projet de méthanisation de Saint-Yrieix

«Je serais très content de pouvoir dormir sans penser au haut débit. Parfois je me réveille en hurlant 'haut débit'!» Ce cri du cœur lancé avec humour, qui résume bien ce dossier fleuve et polémique, est signé Jean-Michel Bolvin, le président du Sdeg. Depuis hier matin et son assemblée générale, le syndicat départemental d'électricité et de gaz est lié à Charente Numérique pour le développement du très haut débit dans le cadre d'une convention tripartite qui lie aussi les communautés de communes qui s'y engageront. Logiquement, les cinq élus de Charente limousine -qui a préféré SFR- se sont abstenus. Val de Charente doit se prononcer aujourd'hui, Grand Cognac jeudi. Fini donc les dissensions nées en 2016, à l'époque où le Sdeg, à qui près de 400 communes ont transféré leur compétence numérique, espérait intégrer lui-même THD Aquitaine, la société publique locale créée par la Région pour porter le projet. Le



Jacques Chabot, président de Charente numérique, hier. Photo Quentin Petit

montage financier prévu par la convention est pointilleux mais nécessaire «pour que le budget du Sdeg ne soit pas mis à mal si des Cdc ne pouvaient plus assumer», a souligné Jean-Michel Bolvin, dans la droite ligne de la confiance affichée par Jacques Chabot, pour Charente Numérique. Autre dossier à l'ordre du jour: le projet de

méthanisation qui doit voir le jour d'ici 2019 sur la zone Euratlantique à Saint-Yrieix. Les opposants espèrent toujours recueillir le soutien d'élus dans leur combat. Pas sûr que la motion de soutien au projet votée hier aille dans leur sens. Seuls deux élus se sont abstenus: Michel Coq, président de Calitom et maire de Mazerolles et Jean-François Duvergne, le maire d'Exideuil-sur-Vienne. «Il y a des oppositions dont il faut tenir compte», a souligné ce dernier, appelant à recueillir l'avis de la population. «Contrairement à un parc solaire, on ne peut pas l'implanter partout», a répondu Laure Gauthier, la directrice du Sdeg. Les réseaux de gaz ne doivent pas être trop lointains, sinon cela nécessite des travaux trop lourds et trop chers. «Ceux qui grimpent au rideau pour la transition énergétique sont ceux qu'on retrouve ensuite chez les opposants», a pointé Jean-Michel Bolvin, président du Sdeg, qui a donc apporté une pierre de plus au projet.

Lénaëlle SIMON



change de crémerie. Chargé de communication à la mairie de Cognac, il va devenir attaché parlementaire auprès de Sandra Marsaud (Photo archives CL). En Marche, donc, après avoir accompagné la socialiste Marianne Reynaud durant sa campagne des législatives. Sébastien Garnier devrait prendre ses fonctions à Jarnac à la fin du mois de janvier, selon la députée de la 2^e circonscription qui a, à nouveau, une équipe au complet puisqu'elle a retrouvé, il y a trois semaines, un attaché à Paris.

■ La première pierre a été posée hier, en présence de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État ■ Le bâtiment devrait être inauguré au printemps 2020.

À Jarnac, l'école du feu passe au stade du concret

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Il va falloir attendre encore deux ans avant de pouvoir y mettre les pieds vraiment. Une goutte d'eau à l'échelle du cognac... surtout quand il a déjà fallu patienter une vingtaine d'années. La première pierre de l'école du feu a - enfin - été posée, hier après-midi, à Jarnac. Un symbole auxquels de nombreux officiels, élus, pompiers... ont assisté, massés sous un chapiteau dressé le long de l'avenue de l'Europe. Avec, en «guest», une secrétaire d'État. Seule représentante de la Nouvelle-Aquitaine au gouvernement, Geneviève Darrieussecq a été invitée par la députée Sandra Marsaud. «Elle a tellement insisté pour que je vienne... assure la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées. Et elle a eu raison.» Car le projet est unique en son genre. Il regroupera, sur un seul site, le centre de secours de Jarnac, l'école départementale du feu et des plateaux techniques innovants. Avec l'objectif de former les pompiers aux feux d'alcool de bouche, risque typiquement charentais.

La filière cognac s'engage

Les bâtiments seront reliés par une galerie, comme l'ont révélé les esquisses présentées par l'architecte.



Geneviève Darrieussecq, seule représentante de la Nouvelle-Aquitaine au gouvernement, est venue poser la première pierre, hier après-midi, du pôle de formation au feu d'alcool à Jarnac.

Photos Majid Bouzzit

«Les plateaux de feu d'alcool seront installés le plus à l'écart de l'urbanisation», précise Romain Bajolle. Avec des chais et une distillerie pédagogiques, des chais d'entraînement... Les pompiers pourront notamment s'entraîner sur des feux de véhicules, de flammes, de cuves... «Ici, 60 m² pour-

ront être mis à feu», détaille l'architecte. «C'est une structure d'utilité publique», assure François Raby, le maire de Jarnac, qui l'a joué promoteur touristique, hier, auprès de la secrétaire d'État. Une nécessité, aussi, selon Jérôme Sourisseau, le président du Sdis (1) et désormais président de Grand Cognac, qui a rappelé quelques chiffres: environ 5.000 chais et un millier de distilleries sur notre territoire; une centaine de feux ou départs de feu enregistrés sur ces secteurs à risques depuis 1950... «Cette école permettra de former tous les pompiers charentais et d'assurer leur sécurité» face à des feux «incolors, puissants et dangereux». Mais ce projet, ce n'est pas seulement l'affaire des pompiers. L'in-

terprofession du cognac va y mettre des billes aussi. Sur les 8,7 millions d'euros prévus, elle devrait participer à hauteur de 1,2 million au travers d'un fonds de dotation porté par le Bureau national interprofessionnel du cognac. «Le syndicat des maisons de cognac incite les négociants à participer», indique son président, Patrice Pinet. Nous avons trois exercices pour le faire. Les viticulteurs peuvent également abonder dans ce fonds de dotation. Et les chercheurs s'intéressent aussi à la structure. Pour exemple: une convention a déjà été signée avec l'université de Poitiers.

(1) Service départemental d'incendie et de secours.

En visite à la base aérienne

Une pierre, deux coups. Invitée, hier après-midi, au lancement des travaux de l'école du feu à Jarnac, Geneviève Darrieussecq en a profité pour visiter, dans la matinée, la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard, où son avion s'est posé sur le coup de 10 heures. Après une visite de la tour de contrôle, elle a découvert l'école de pilotage qui forme l'ensemble des pilotes de l'armée de l'air. Trois élèves ont d'ailleurs témoigné de leurs différents parcours. «Ça m'intéresse de voir les évolutions du matériel, de l'enseignement», a déclaré l'ancienne maire de Mont-de-Marsan qui a également testé un simulateur de vol. Atterrissage réussi avant d'aller à la



Geneviève Darrieussecq a testé le simulateur de vol de l'école de pilotage.

rencontre des familles de militaires «pour connaître leurs attentes. La fidélisation de nos hommes dépend de leur bien-être sur le plan familial.» Un échange avec des associations d'anciens combattants était également prévu, en début d'après-midi, à la sous-préfecture de Cognac.



Le cabinet d'architecte Ratolle et Gianni a dévoilé une esquisse du projet.

Renzo Cl

20 ans. C'est le temps qu'il aura fallu pour voir le projet se concrétiser à Jarnac. «Une longue histoire» reconnaît Jérôme Royer, l'ancien maire de la

commune. «C'est une grande satisfaction de le voir prendre forme aujourd'hui.»

4,1 hectares. La surface sur laquelle va s'implanter la structure, avenue de l'Europe. Des terrains qui ont été cédés par la commune et l'ancienne

communauté de communes de Jarnac.

8,7 millions d'euros. Le montant de l'investissement, dont 3,4 millions pour la partie feux d'alcool pour laquelle l'interprofession du cognac devrait participer à hauteur de 1,2 million.

■ CHÂTEAUBERNARD

Les Jardins respectueux voient Noël en plus grand



Le budget culturel de l'association accuse un léger déficit. Les Jardins appellent aux dons et vont proposer leurs décorations à la ville de Cognac l'an prochain.

Photo CL

La fête de la courge a cartonné, en octobre, et les décorations des Jardins respectueux ont fait forte impression, aux marchés de Bassac et de Boutiers.

Malgré tout, l'association de sensibilisation et d'éducation à l'environnement de Châteaubernard accuse un déficit de 2.500 € dans son budget culturel 2017. «On comptait sur une subvention de Grand Cognac, qui ne nous a pas été accordée finalement», explique le chargé de projet Rémi Marcotte, sans se plaindre pour autant. Pas le genre de la maison et pas de quoi la faire

tanguer, avec son budget global de 170.000 € et ses quatre salariés. Mais assez pour lancer un appel aux dons et mettre en avant ses sapins en douelles, ses étoiles, ses confitures de courges. Sans oublier les calebasses décorées par Marie Billondeau, qui peuvent se planter en potager après les fêtes. L'an prochain, la structure compte aussi proposer à la commune de Cognac un ensemble de décorations écolos. En attendant, pour donner un coup de pouce (vert) aux Jardins ou trouver un cadeau, contacter le 05 45 80 81 15 ou 06 12 16 44 94.

Le VTT sur le bon braquet

La section VTT des verriers de Châteaubernard a réuni ses adhérents samedi à l'occasion de son assemblée générale. À l'ordre du jour, les rapports d'activité et financier, le renouvellement du bureau et le programme des activités pour 2018.

Dans son rapport, le président Albéric Boucherit a notamment souligné le succès de trois opérations phare mises sur pied en 2017: le week-end d'entraînement au Chambon à Eymouthiers, où la qualité d'accueil et des parcours ont été particulièrement appréciés, la sortie nationale à Clermont-l'Hérault pour la Salagou Mania, et la journée éco-citoyenne de nettoyage de l'île de la Reine qui a permis de collecter deux pleines remorques de déchets divers.

Le rapport financier du trésorier Dominique Guéry, présente un léger excédent pour l'année, et une prévision à l'équilibre pour 2018, avec des cotisations inchangées, et l'achat de matériel de balisage. Pour 2018, les adhérents souhai-



tent conserver leur participation à la Castalbike, un week-end d'entraînement au Chambon, et une sortie nationale à déterminer. La journée éco-citoyenne est évidemment maintenue car elle tient à cœur à tous les adhérents.

Enfin, à l'unanimité, le bureau a été intégralement reconduit, signe de sa bonne gestion. Prochaine réunion le 12 janvier pour le partage de la galette des Rois

(Photo CL).

Le lycée Jean-Monnet hausse le ton pour ses animateurs

Élèves et personnels de l'établissementognaçais ont débrayé afin de défendre leurs agents culturels, dont la présence est menacée.



«Touche pas à mon animateur culturel !» ont scandé les lycéens, en levant la main en signe de protestation.

Photo M. B.

Les discours étaient courtois mais le ton ferme. Hier, à 13 h, quelque 500 lycéens et enseignants de Jean-Monnet (sur un petit millier) ont débrayé durant une heure et se sont réunis sous le préau pour défendre «*Jérôme et Manu*». C'est-à-dire Jérôme Defrain et Emmanuelle Gentil, les deux animateurs culturels. Depuis plus de dix ans, ils «*font vivre la culture*» dans l'établissement, d'après les mots de la professeure de mathématiques Corinne Parcelier, qui a poussé un coup de gueule au micro au nom du corps enseignant. Leur présence est en sursis, puisque la Région envisage de réduire drastiquement le nombre de ces agents culturels installés en Poitou-Charentes en 2006, le faisant passer 80 dans l'ancienne collectivité à 60 dans toute la Nouvelle-Aquitaine. Ce qui ferait naviguer les intéressés entre plusieurs lycées. De trois à huit, d'après les prévisions relayées hier à Jean-Monnet. Pour les profs comme pour les adolescents, le calcul est

”

**Une main tendue
à la Région
pour construire
un avenir ensemble.**

simple: sorties théâtrales, festivals, rencontres inter-lycées... Autant d'événements qui «*ne seraient plus réalisables (...) sans leur accompagnement*», anticipe le terminale Raphaël Vernine, ex-président de la Maison des lycéens (MDL), cette association interne administrée par les élèves. Sous la houlette, là encore, d'animateurs culturels présents au quotidien.

«*À leurs côtés, on y apprend à assumer des responsabilités d'adulte*, poursuit Maimiti Laumont, la présidente actuelle de la MDL. *Monter un projet, contacter des associations, des musées...*» Mais aussi demander un stage et rédiger un CV. Enfin, les

animateurs «*servent d'interface entre nous, les professeurs, et les structures culturelles, quand nous mettons sur pied un projet scolaire*», appuie Bernard Gatutmel, enseignant en sciences économiques et sociales.

À chaque discours, la foule de lycéens pousse des cris, applaudit ou hue. Avant de lever leurs mains en signe de mécontentement, à l'appel de la secrétaire de la MDL, Yvla. «*Pas de poings fermés, ceci n'est pas une déclaration de guerre mais une main tendue à la Région pour construire un avenir ensemble.*»

Après les discours et la mini-grève, les cours ont repris normalement. Loin de l'agitation, le personnel non-enseignant est resté en poste. Mais n'en pensait pas moins. «*Je suis dans l'Éducation nationale depuis 1991 et on a vu ce qu'ils ont amené après 2006*, glisse un agent, anonymement. *Franchement, s'ils disparaissent, ce serait dommage pour les gamins.*» Des manifestations semblables se sont tenues dans d'autres lycées de la grande région, notamment à Saintes et La Rochelle.

Les petits de l'ASL à la fête



L'association Sport Loisirs Châteaubernard football a organisé vendredi soir son arbre de Noël dédié aux 130 jeunes filles et garçons adhérents du club. Sous la houlette du président, Fabrice Arneau, de nombreux jeunes ont reçu un cadeau, puis parents et enfants ont pu déguster la brioche de l'amitié accompagnée d'une boisson. Une manifestation placée sous le signe de la simplicité destinée à récompenser l'implication des jeunes sportives et sportifs (Photo CL).

Michel Gallard devient 3^e adjoint



Bernard Dupont (à gauche) aux côtés des trois adjoints : Martine Bonnenfant, Henri Gillois et Michel Gallard.

Photo CL

Bernard Dupont, maire, a réuni le conseil municipal vendredi avec pour ordre du jour l'élection d'un troisième adjoint. *«Effectivement, de 1995 à 2014, soit trois mandats, nous avons travaillé avec trois adjoints. Martine Bonnenfant, Henri Gillois et Francis Delmon étaient à mes côtés. Depuis que Francis Delmon a pris sa retraite, nous avons décidé de poursuivre avec deux adjoints seulement»*, explique le maire. Cette année 2017, Nercillac est passée dans l'agglomération Grand Cognac. *«Ceci a engendré plus de travail, plus de réunions. Nous avons pris du retard dans les travaux»*, poursuit Bernard Dupont. En septembre dernier, lors d'une réunion du conseil, le maire propose d'élire un troisième adjoint. La mairie a cependant conservé le même nombre d'agents dans les services techniques et au secrétariat.

Quatre conseillers ont fait acte de candidature au poste de 3^e adjoint: Monique Delhoumeau, Annick Dubois, Joël Jung et Michel Gallard. À l'issue des trois tours de scrutin, c'est Michel Gallard, conseiller municipal depuis 1989, qui a été élu.

La municipalité ne souhaitant pas perdre de temps, une première réunion de travail a eu lieu lundi matin. *«Nous allons nous répartir les réunions, mais aussi les petits travaux. Il est question de prendre en charge une partie des travaux des services techniques afin de les soulager ainsi qu'au niveau du secrétariat»*, détaille le maire qui annonce qu'une réunion publique est prévue demain mercredi 20 décembre à 18h30, dans le cadre de la grenellisation du plan local d'urbanisme.

Ghislaine NORMAND

Politique migratoire: une ligne dure

■ Recensement des migrants dans les centres d'hébergement d'urgence, projet de loi sur l'asile à venir... ■ Le durcissement de la politique migratoire du gouvernement préoccupe les associations.

Le gouvernement, qui affiche sa fermeté en matière migratoire, s'est retrouvé hier sous le feu des critiques, alimentées par son projet de recenser les migrants dans les centres d'hébergement d'urgence.

Recensement dans les centres d'hébergement

La colère des associations s'est cristallisée hier autour d'une circulaire datée du 12 décembre, dans laquelle le ministère de l'Intérieur demande aux préfets d'envoyer des «équipes mobiles» pour procéder à un recensement dans les centres d'hébergement d'urgence. Mesure pratique, souligne-t-on place Beauvau, en expliquant que le flou régnant autour des personnes hébergées contribue à la saturation des structures. L'idée est donc de réorienter les occupants en fonction de leur situation administrative (réfugié, débouté...).

«Sous couvert d'offrir une orientation» adaptée, ce dispositif «dé-

tourne l'hébergement d'urgence» de sa finalité pour «mettre en œuvre la politique de gestion des flux migratoires», estiment les associations. «Certaines personnes vont être amenées à fuir si les centres deviennent des pièges, et le dispositif va produire plus de personnes à la rue», avertit Florent Gueguen, directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité.

Le Défenseur des droits saisi par plusieurs grands acteurs de l'hébergement d'urgence, ainsi que SOS Racisme, a indiqué sur France Inter avoir écrit au ministre Gérard Collomb le 14 décembre, pour l'interroger notamment sur «un point essentiel», à savoir «le droit à un recours» des personnes éloignées des centres d'hébergement d'urgence.

Le Secours catholique (Caritas France) et la Fédération de l'entraide protestante (FEP) ont dénoncé «un renoncement sans précédent aux valeurs et aux traditions humanistes de la République». L'Intérieur tente de calmer le jeu



19 des premiers réfugiés que la France s'est engagée à «réinstaller» d'ici 2019 sont arrivés hier à l'aéroport de Roissy.

Photo AFP

en répétant qu'il n'y aura pas de policiers dans les équipes mobiles, que celles-ci s'annonceront «au moins 24 heures à l'avance». Il souligne également la possibilité de régularisation ouverte par cette circulaire. Mais, faisant valoir leur mission d'accueil inconditionnel, les associations refusent d'avance de participer à un «tri».

Davantage d'expulsions

Au-delà, c'est la politique migratoire du gouvernement dans son ensemble qui est de plus en plus visée. Cette politique se fonde sur la distinction opérée par Emmanuel Macron entre demandeurs d'asile et «migrants économiques». Côté accueil, la France mise sur la sélection dans les pays de transit, avec un objectif de 10.000 réfugiés

«réinstallés» d'ici 2019, dont 3.000 en provenance d'Afrique. Hier, les premiers sont arrivés à Roissy. Côté fermeté, le ministre de l'Intérieur s'est félicité hier d'une hausse de 14 % des renvois cette année. Il a récemment donné des consignes très fermes aux préfets pour «renforcer» la lutte contre l'immigration irrégulière.

À Beauvau, on redoute que la France ne subisse avec un temps de retard la crise migratoire de 2015-2016, en raison de «flux secondaires» de migrants, déboutés de l'asile en Allemagne notamment.

«Harcèlement» policier

Les associations s'alarment aussi du «harcèlement» policier à Paris ou à la frontière franco-italienne, où les migrants tentent désormais

de passer par le Briançonnais et ses cols enneigés. À Calais, des bénévoles calaisiens ont apporté la preuve que les gendarmes jetaient des bâches et des duvets distribués aux migrants, alors que le plan grand froid était déclenché.

Un projet de loi jugé répressif

Des inquiétudes encore nourries par le futur projet de loi «Immigration et asile», attendu au premier semestre mais dont certains points ont déjà fuité cet été. Parmi les mesures les plus «dures», le doublement de la durée de rétention (de 45 à 90 jours), l'inscription dans la loi de la notion de «pays tiers sûr» ou la réduction de moitié du délai de recours en cas de rejet de la demande d'asile (de 1 mois à 15 jours).

Mieux protéger les demandeurs d'asile

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a appelé le gouvernement à apporter une «réelle protection» aux femmes demandeurs d'asile dans un rapport remis hier à Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. Le HCE a constaté un «défaut de prise de conscience de l'ampleur des violences sexuelles» dont elles ont été victimes dans leurs pays d'origine ou lors du parcours migratoire: viols, mariages forcés, mutilations sexuelles...

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes recommande notamment que «l'engagement en faveur des droits des femmes» soit reconnu comme un motif de persécution politique, leur donnant droit au statut de réfugiée. L'instance souhaite également que les agents de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) soient mieux formés à «la détection des signaux de violences, d'exploitation sexuelle ou de traite des êtres humains».

Interview de Macron: «Comme un parfum d'ORTF»

Déclarations présidentielles «narcissiques», «journalisme couché»... L'interview de dimanche a suscité sarcasmes et critiques.

Au lendemain de l'interview présidentielle en forme de déambulation dans les salons de l'Élysée, un format inédit, politiques et commentateurs ont raillé tant le chef de l'État que le journaliste Laurent Delahousse. L'émission était «certes esthétique, mais complaisante, condescendante, narcissique et décalée», selon Geoffroy Didier, secrétaire général des Républicains. «Quand on compare le ton furieux de l'Émission Politique contre JLMelenchon et le ton mielleux de l'itw de Macron... On s'interroge: Est-ce bien raisonnable?», a fustigé sur Twitter le député LFI Alexis Corbière. Pour le socialiste François Kalfon,

il flottait comme un «petit parfum d'ORTF», l'ancêtre du groupe France Télévision qu'Emmanuel Macron entend réformer dans les prochains mois.

«Le naufrage du journalisme»

L'émission a rassemblé moins de six millions de téléspectateurs, 25 % de moins que le 20h de TF1: «Ce mauvais résultat s'explique par le fait que c'est davantage de politique étrangère qu'il a été question, ce qui intéresse moins les Français», estime Arnaud Mercier, prof en communication politique à l'Université Paris II. Beaucoup plus

tendu, le premier grand entretien télévisé du quinquennat, le 15 octobre sur TF1, avait rassemblé près de dix millions de téléspectateurs. C'est resté «un exercice très convenu sur le fond: une conversation sans mise en danger ou déstabilisation», pour Marlène Coulomb-Gully, professeur de communication à l'Université de Toulouse-Jean Jaurès. «C'est un retour en arrière assez consternant», s'empare l'historien des médias Alexis Lévrier, à qui «cette interview débout a donné l'impression d'un journalisme couché». «Peu d'interceptions, des moues d'approbation du journaliste. C'était consternant qu'il n'y ait pas de contradiction.



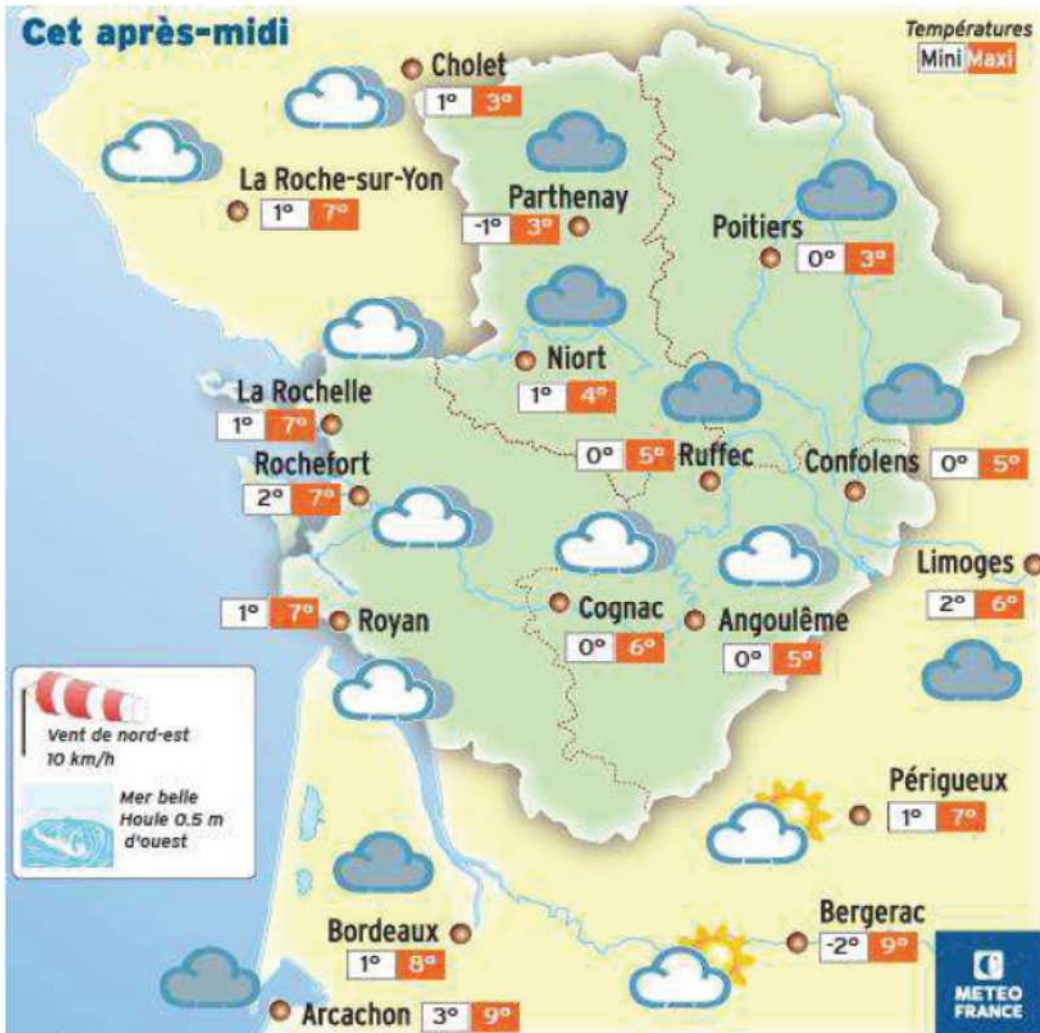
L'interview se voulait en rupture avec les standards télévisuels.

Photo AFP

C'est aux journalistes de jouer leur rôle», affirme-t-il. «Le président est dans sa logique. Le problème, c'est le dispositif journalistique qui est en face», dit-il. C'était seulement le deuxième en-

retien présidentiel télévisé en sept mois mais «tout ce qui est rare n'est pas précieux», a relevé Médiapart, éreintant une «interview debout, journalisme couché» et «le naufrage du journalisme».

Cet après-midi



Frais et souvent gris.

La grisaille est bien présente le matin, le plus souvent sous forme de nuages bas avec des visibilité brumeuses, et parfois de bancs de brouillard. Le ciel restera bien couvert sur le Poitou l'après-midi et les éclaircies pourraient peiner à s'imposer sur les Charentes. Peu de vent. Il fera très frais avec, au mieux, 3 à 6° du nord au sud, jusqu'à 7 en bord de mer.

Mercredi



Jeudi



Vendredi



Samedi



Dimanche



Lundi



HIER

Mini / 16h

Migrants : la colère rép ond au tour de vis

PLAN DU GOUVERNEMENT

Il vise à traquer les personnes en séjour irrégulier jusqu'aux dortoirs des centres d'hébergement. Le Défenseur des droits s'insurge, les associations se rebellent

JEAN-DENIS RENARD
jd.renard@sudouest.fr

Une «cordée solidaire» des professionnels de la montagne dimanche dans les Hautes-Alpes, les inquiétudes du Défenseur des droits Jacques Toubon, la colère des associations, la volonté du gouvernement de hâter les reconduites à la frontière : la tension est montée d'un cran alors que se déroulait hier la «journée internationale des migrants».

1 La mèche allumée des circulaires Collomb

Deux circulaires signées par Gérard Collomb, le ministre de l'Intérieur, ont mis le feu aux poudres. La première exhorte les préfets de département à multiplier les reconduites à la frontière. Sont dans la ligne de mire les déboutés du droit d'asile qui ont épuisé les voies de recours. Ainsi que les étrangers qui ont été enregistrés dans un autre pays à leur arrivée en Europe. En vertu du règlement de Dublin, la France peut les contraindre à effectuer leur demande d'asile dans ce premier pays de transit.

Le ministère de l'Intérieur a poussé la logique jusqu'au bout par une circulaire qui prévoit le déploiement d'équipes mobiles chargées de vérifier la situation administrative des migrants dans les centres d'hébergement. «A ma connaissance, il n'y a pas encore eu d'opérations de ce type dans le Sud-Ouest. On ne verra pas les policiers, ce seront des fonctionnaires de l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) et de la préfecture», risque Pierre Grenier, le responsable régional (Bordeaux et Toulouse) de la Cimade, une association qui œuvre pour le respect des droits des migrants.

2 Associations et Défenseur des droits : le front du refus

C'était l'inquiétude, c'est maintenant la colère. Du côté des associations solidaires avec les migrants, les réactions sont vives. Hier, 25 d'entre elles ont saisi le Défenseur des droits, une autorité indépendante du pouvoir politique qui est dirigée par Jacques Toubon. Motif : «elles n'accepteront pas que les centres d'hébergement deviennent des annexes des préfectures». Elles partent du principe que l'accueil inconditionnel dans les lieux d'hébergement est «un principe fondamental de l'action sociale».

Ces associations n'auront aucun mal à convaincre Jacques Toubon qui s'inquiète déjà d'un «changement complet de politique» sur l'accueil des étrangers. Dans un communiqué

LE CHIFFRE

6 030

C'est le nombre de places d'hébergement pour les étrangers en Nouvelle-Aquitaine. Ils sont près de 3 800 dans les Cda (centres d'accueil pour demandeurs d'asile) et 1 100 dans les CAO, les centres d'accueil et d'orientation ouverts pour les personnes en provenance de Calais. Dans ces CAO, 41 % des pensionnaires sont des demandeurs d'asile, 36,5 % sont des «dublinés» (lire ci-contre) et 20 % ont obtenu le statut de réfugié.

publié hier, il dénonce «une logique de suspicion» devenue la règle.

«Les difficultés pour entrer sur le territoire, même au titre de l'asile, se combinent avec une précarisation croissante des conditions de vie et de séjour des étrangers présents et avec un développement sans précédent des moyens mis au service de l'éloignement de ceux qui n'auraient pas vocation à demeurer sur le territoire», déplore Jacques Toubon. Celui-ci met le doigt sur une faille, l'absence de recours possible des personnes qui seraient embarquées.

Les chantres de la solidarité ne se réfèrent pas qu'aux grands principes. Selon eux, le raidissement gouvernemental est contre-productif. «Il y aura le même nombre de demandeurs d'asile avant et après. Mais ils ne se risqueront plus dans les centres d'hébergement. Ils resteront dans les squatts ou à la rue», estime Pierre Grenier.

3 «Personne dans la rue», le slogan face à la réalité

Selon Gérard Collomb, la France doit faire face à 95 000 demandes d'asile en rythme annuel. «Nous ne pouvons pas accueillir tout le monde dans de bonnes conditions», plaide le ministre de l'Intérieur.

L'an passé, près de 86 000 étrangers ont demandé l'asile, un chiffre en hausse de 7 % par rapport à 2015 (80 000) et un bond par rapport à 2014 (65 000). En comparaison, l'Allemagne enregistre 200 000 demandes cette année, contre 280 000 en 2016.

Mais les délais de la procédure de demande d'asile - ils étaient d'environ un an début 2017 - font grossir le nombre d'étrangers en attente. En juillet, le gouvernement a présenté un plan pour réduire de moitié le



Le 7 juillet dernier, plus de 2 000 hommes, femmes et enfants sont évacués de leur camp de fortune, installé Porte de la Chapelle, au nord de Paris. Il sera réoccupé en quelques mois. AFP

temps d'instruction des dossiers. Il a aussi annoncé l'ouverture de 7 000 places d'hébergement de plus.

Pour autant, tous les besoins ne sont pas couverts, loin s'en faut. Malgré les interventions répétées de la police, des villages de tentes repoussent sans cesse, en région parisienne comme dans les environs de Calais. Le dispositif d'accueil craque aux coutures. Cette réalité fait cruellement écho à la promesse présidentielle proférée fin juillet à Orléans. «D'ici la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues ni dans les bois», avait solennellement énoncé Emmanuel Macron.

Dimanche sur France 2, le président a répété son mantra favori : «ce que je dis, je le fais». Dans le cas d'espèce, c'est raté. Quant au tour de vis assumé par le gouvernement, il est très éclairant sur le retournement des valeurs qui s'est opéré en l'espace de quelques décennies. Datant de 1946, des archives de l'INA commentent un accord au terme duquel 200 000 Italiens sont autorisés à entrer sur le territoire français. «Un geste fraternel d'un grand pays à l'égard de ceux que la misère des temps condamne à chercher leur pain dans l'exil», célèbre le commentaire...

Des structures d'ac

BORDEAUX Hausse constante du nombre de réfugiés depuis 2014, les structures d'accueil sont débordées



À Bordeaux, trois étudiants ont fondé La Ruche, un squat qui accueille des mineurs isolés. PHOTO Q. SALINIER/LE SO

Chaque nuit à Bordeaux, une quarantaine de familles de demandeurs d'asile, dont une trentaine d'enfants en très bas âge, dorment dehors. Des chaînes de solidarité se créent via les associations, dans les écoles sur les réseaux sociaux pour tenter de répondre à cette «urgence humanitaire» réelle. Des petites gouttes d'eau car sur la métropole bordelaise comme dans le reste de la Gironde les structures d'accueil sont tout bonnement débordées.

C'est le constat qui a été dressé lors d'un conseil métropolitain exceptionnel, qui s'est tenu à huis clos en présence du Préfet. L'urgence c'est le mot qui ponctue la tribune publiée samedi dans «Le Monde». Sept maires de grandes villes, dont la socialiste Martine Aubry et Alain Juppé,

cueil dépassées

s'inquiètent du manque de moyens de l'État concernant les structures d'accueil des migrants.

« Nous sommes au pied du mur. L'État [...] doit engager de nouvelles mesures, aussi fortes qu'innovantes, pour se hisser enfin à la hauteur de la crise que nous traversons [...] Or, ce sont bien nous, les maires, à la tête de grandes villes de ce pays, qui sommes au front face aux personnes en détresse, aux citoyens, aux associations ».

Mineurs isolés : plus 350 %

En Gironde le nombre de réfugiés ne cessent d'augmenter depuis 2014. L'explication est à chercher dans les fracas du monde, la misère et bientôt la question climatique. En 2015 le département enregistrait 1 830 dossiers de demande d'asile. Fin 2017 on atteindra les 3 000 demandes.

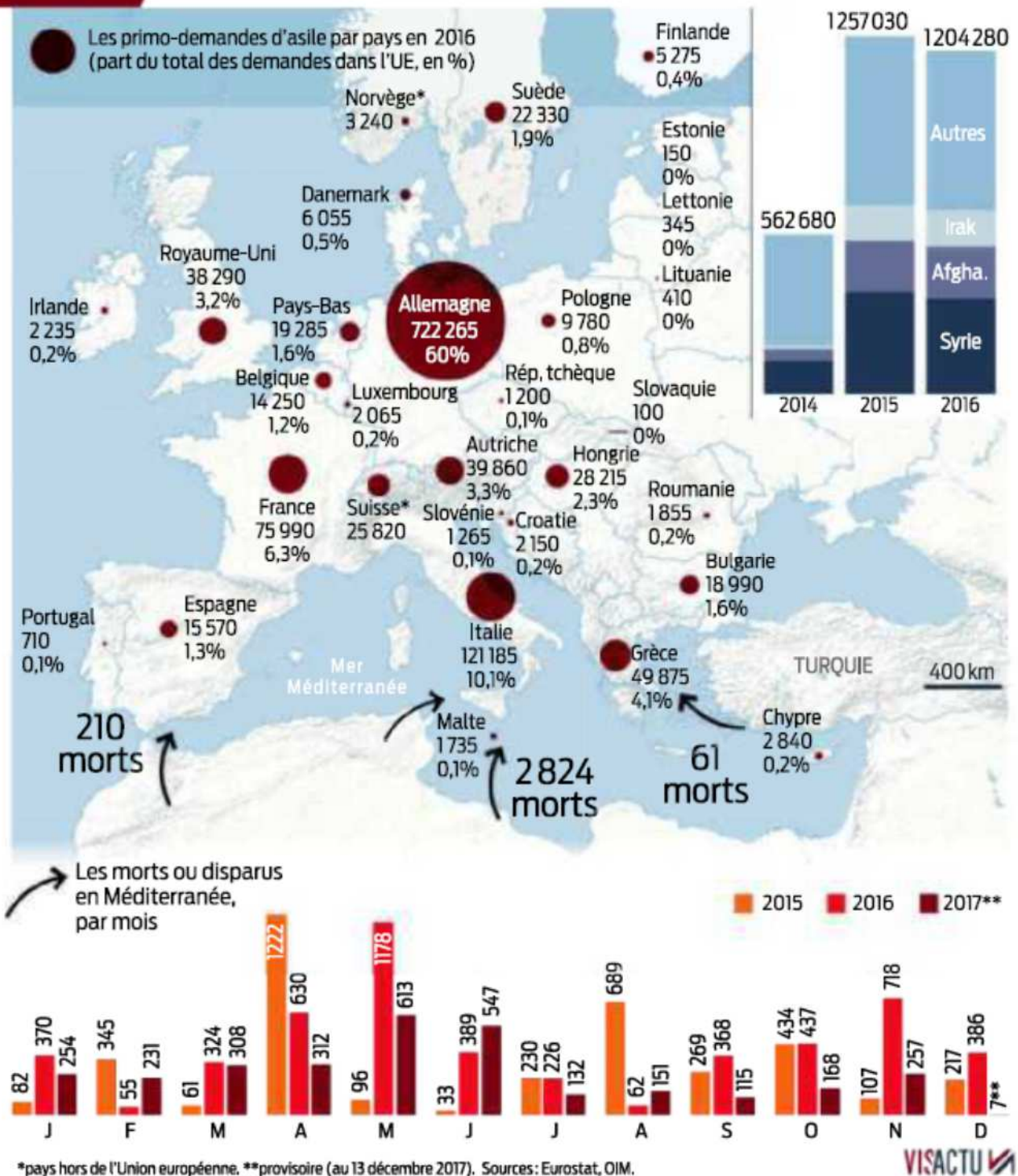
Toutes ces personnes sont éligibles au logement d'urgence. Mais les places viennent à manquer. L'autre point saillant à Bordeaux, qui concentre l'essentiel des problématiques, ce sont les mineurs isolés. À la

fin du mois, ils auront été presque un millier à s'être présentés au SAEMNA (service d'accueil et d'accompagnement des mineurs non accompagnés). Un chiffre qui a bondi de 350 % en l'espace de deux ans. Une tendance qui devrait se poursuivre dans les prochains mois et années.

Or, le Département de la Gironde ne dispose pour l'heure que de 115 places d'accueil pour ces mineurs. Les autres sont livrés à la rue. Que dit la loi : l'État, via le Conseil départemental, à qui est déléguée la politique d'aide sociale à l'enfance (ASE), doit mettre à l'abri ces jeunes arrivants le temps que leur cas soit examiné.

Or, les structures d'accueil sont largement insuffisantes et pas adaptées. Car c'est toute la chaîne qui est prise de thrombose. Théoriquement, c'est en tout cas ce que dit la loi, l'examen des dossiers de ces mineurs doivent être réalisés en cinq jours. En pratique, il faut compter cinq mois.

Xavier Sota



La politique d'asile européenne se durcit

Trois sujets sont actuellement sur la table à Bruxelles et plusieurs blocages demeurent

Depuis la crise migratoire de 2015, l'Union européenne a sensiblement durci sa politique vis-à-vis des étrangers. Si, officiellement, l'accueil des personnes ayant besoin de protection internationale demeure la norme, cette politique généreuse connaît de sérieux coups de butoir. Trois sujets sont actuellement sur la table à Bruxelles.

Le règlement dit de « Dublin »

C'est un vrai problème. Selon ce texte, c'est le premier pays où un réfugié est enregistré qui doit traiter la demande d'asile. S'il veut aller dans un autre pays, celui-ci a le droit de le renvoyer vers le premier pays. Avec la crise de 2015, qui voit arriver, dans un court moment, plusieurs dizaines milliers de demandeurs d'asile sur trois pays essentiellement (Malte, mais surtout l'Italie et la Grèce) le système implose. Rome et Athènes renoncent à enregistrer les étrangers et les laissent filer vers le nord de l'Europe. Difficile de les blâmer. En mai 2016, la crise passée, la Commission propose de revoir les règles de Dublin, sans les réformer totalement. La discussion n'a cependant pas encore abouti.

La répartition au sein de l'Union

À côté des règles de Dublin, l'exécu-

tif européen a proposé de mettre en place une soupape de sécurité : la relocalisation. En cas d'afflux massif, les personnes pouvant prétendre à l'asile, arrivant dans un premier pays, seront automatiquement réparties dans l'Union. Ce principe de solidarité se heurte à un « Niet » vigoureux des pays de l'Est : Pologne, Hongrie, Slovaquie, république Tchèque, en tête. Ils ne sont pas seuls. Certains pays – la France, les Pays-Bas, en particulier, ne sont pas très favorables à la proposition. Le blocage est net.

Une politique de retour

C'est un point qui fait consensus. Tout migrant économique non accepté ou toute personne déboutée du droit d'asile doit être expulsé. « C'est essentiel pour être crédible vis-à-vis de tout migrant potentiel », affirme un diplomate européen. La difficulté est plutôt pratique. Il faut signer des accords de réadmission avec les pays d'origine (Afghanistan, Nigeria) ou de transit (Maroc, Soudan...). C'est long et compliqué. Il faut ensuite organiser les retours. C'est le tout nouveau corps européen de gardes-frontières (ex-agence Frontex) qui en est chargé. Ce qu'on appelle, pudiquement, des équipes de « retour ».

Nicolas Gros-Verheyde,
à Bruxelles

À Gelos, les migrants résistent

BÉARN Les 51 résidents du Centre d'accueil et d'orientation (CAO) de Gelos, dans l'agglomération de Pau, devront quitter les lieux à la fin du mois de décembre. Le centre, géré par l'association Isard COS, avait ouvert en octobre 2016, à la suite du démantèlement de la « jungle de Calais ». Le 31 décembre prochain, le CAO n'accueillera plus personne. Si dix résidents, déjà détenteurs du statut de réfugié, seront relogés dans des appartements de l'agglomération paloise, une vingtaine de demandeurs d'asile iront au CAO de Bayonne. Quant aux vingt derniers migrants, ils refusent la solution qu'on leur propose.

Soumis au règlement dit « Dublin », qui leur impose de revenir dans le pays par lequel ils sont arrivés dans l'Union européenne (l'Italie, pour l'écrasante majorité des cas), ils devraient passer par le Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (Prahda). Soutenus par le collectif Des Hommes avant tout, ces jeunes hommes ont exprimé leur mécontentement lors de deux manifestations, les vendredi 8 et samedi 16 décembre. Les deux fois, 150 personnes se sont réunies. Actuellement, le Prahda de Pau accueille 90 migrants, pour une capacité totale de 140 personnes.

Pour les vingt « Dublinés » du CAO, les conditions ne sont pas équivalentes à celles du site de Gelos. Ils s'inquiètent de la promiscuité et d'un suivi moindre de leurs dossiers par rapport à celui du CAO. Pour Mi-



Manifestation de réfugiés samedi à la préfecture de Pau. PHOTO D. LE DÉODIC/« SO »

chel Kessouari, le directeur territorial d'Adoma, la société qui gère le Prahda de Pau, « nous avons répondu à un marché public où il était clairement indiqué que c'est un hôtel avec des chambres duo ou trio. Ces dernières étant réservées aux parents avec un enfant. » Mais surtout, les réfugiés craignent la suite. Car passage au Prahda rime avec renvoi en Italie. Du côté de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, on indique que « la solution n'est pas négociable ».

Édith Marot

Pour les agents, Alain Rousset n'est pas le Père Noël

RÉGION Malgré une hausse de salaire, les employés de la Région restent mobilisés

Ce n'était pas tout à fait l'ambiance « arbre de Noël », hier, à l'hôtel de Région. Les élus régionaux, qui se réunissent pour la dernière session plénière 2017 (la séance se poursuit aujourd'hui), ont en effet été bruyamment, mais sans heurts, accueillis par des dizaines d'agents venus manifester leur mécontentement sur leurs rémunérations et leurs conditions de travail, deux ans après la mise en place de la nouvelle région, la plus étendue de France.

Les élus devaient, en effet, examiner hier matin les propositions de l'exécutif en faveur des quelque 8 500 agents de la Région, dont les



Les manifestants devant l'hôtel de Région, hier matin. PH. S. LAFFITTE

deux tiers en poste dans les lycées. Dans le tract distribué par la CGT à l'entrée de l'hémicycle, Alain Rousset était apostrophé sans ménagement, qualifié de président « ayant organisé

un simulacre de discussions ».

Comme en écho, au cours des débats, Joan Taris (Modem) et Jean Dionis du Séjour (UDI) ont également reproché au patron de Nouvelle-Aqui-

taine d'être sourd aux amendements de l'opposition. « Vous vous souciez peu de votre assemblée, lui lance le premier. Ça vous irait bien de fonctionner sans élus et juste avec la technocratie. »

Autant dire qu'Alain Rousset n'a pas été épargné pour sa gestion des ressources humaines. « Elle manque d'âme et de vision », accuse Yves d'Amécourt (LR). L'élus PS a surtout été critiqué sur le fait que, contrairement à ce que promettait le quinquennat Hollande, la fusion des régions ne débouche sur aucune économie. « On a entendu tout et n'importe quoi », selon Edwige Diaz (FN).

« C'était une fake news », reconnaît le président socialiste, qui a fait voter hier des augmentations pour les agents des catégories B et C, ainsi que pour les agents des lycées, soit un mois de salaire supplémentaire pour

ces derniers. Un effort de 17 millions d'euros d'ici à 2021.

Les agents devront, en revanche, effectuer 1 607 heures de travail annuel, c'est-à-dire 35 heures hebdomadaires. « Nous les faisons déjà et même au-delà », ripostent les syndicats. Ce qui n'est pas l'avis de la Chambre régionale des comptes, qui a transmis cette injonction à la Région. « Il faut se mettre en conformité avec la loi », explique Alain Rousset, tandis que le rapporteur Pierre Chéret décrit enfin un plan de prestations à caractère social.

Ce paquet au pied du sapin satisfait-il les agents ? Après le vote, une cinquantaine d'entre eux ont continué à manifester dans le hall de la Région. « C'est la première fois que je vois des salariés mécontents de recevoir un mois de salaire en plus », a commenté Alain Rousset.

Benoît Lasserre



JARNAC (16)

Une école unique contre les feux d'alcool en 2019

Hier, Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, a posé la première pierre de l'école du feu des pompiers de la Charente. Cet établissement, dont la construction coûtera 8,7 millions d'euros, sera spécialisé dans la lutte contre les feux d'alcool, tant redoutés par la filière cognac. Il sera doté de plateaux techniques uniques en France ou en Europe, qui pourraient bien intéresser les pompiers des Landes et du Gers (où les chais d'armagnac sont nombreux) et... d'Écosse ! PHOTO A. LACAUD

La fusion bouscule les frontières

VIE LOCALE Archiac (Charente-Maritime) et Saint-Palais-du-Né (Charente) veulent fusionner l'an prochain, pour former une commune nouvelle. Mais changer de Département ne passe pas vraiment à Saint-Palais



DOSSIER RÉALISÉ PAR
JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Le mois prochain, un mariage un peu particulier sera célébré. Celui d'Archiac (en Charente-Maritime) et Saint-Palais-du-Né (en Charente). Les deux Conseils municipaux vont en effet voter la fusion des deux villages. La nouvelle commune s'appellera Archiac-sur-le-Né et devrait voir le jour, sur le plan administratif, le 1^{er} janvier 2019.

Si les maires sont tous les deux d'accord (lire ci-contre), la réaction n'est pas totalement la même chez leurs administrés. « On sent que ça ne passe pas », juge Alexandra. Elle gère la boulangerie située sur la route entre Saint-Palais et Archiac. « Je laisse traîner mes oreilles. Mes clients en parlent souvent. Surtout ceux de Saint-Palais. Ils n'ont vraiment pas envie de se retrouver en Charente-Maritime ! »

« Nos frères oubliés »

Car c'est toute l'originalité du projet. La commune limitrophe du Né passerait côté 17. « C'est un côté très chauvin, tente de justifier la boulangère. C'est comme au foot, entre Paris et Marseille : on est tous français, mais on défend notre ville. »

Les raisons du mariage

Comment est née l'idée de rapprocher les communes ? Cela remonte à novembre 2015, comme l'explique Didier Braud, maire d'Archiac : « On voit bien que les trésoreries sont de plus en plus restreintes. On s'est dit qu'en créant une commune nouvelle, on survivrait encore un peu. Car l'histoire va dans le sens du rapprochement des communes. Alors il vaut mieux choisir la mariée volontairement. »

Alain Dubroca, maire de Saint-Palais, va dans le même sens que son homologue : « Nous faisons partie du même bassin de vie. Nous avons toujours été proches. L'idée, c'est de mettre nos moyens en commun, de mutualiser nos forces, nos atouts, nos services et ainsi de faire des économies d'échelle. » Les deux édiles ont une analyse commune : « On est dans un "no man's land" entre Barbezieux, Cognac et Jonzac. Mais cette position centrale peut aussi nous permettre de développer un centre de vie attractif. Les gens attendent de nous qu'on défende les services publics. »

Côté Archiac, le sujet ne suscite pas vraiment la même passion. « Nous, on voit les gens de Saint-Palais depuis longtemps », assure Olivier, coiffeur. « C'est vrai, acquiesce Cindy, sa cliente. Les enfants ont une dérogation depuis très longtemps pour venir à notre collège. Saint-Palais, c'est un peu nos frères oubliés... »

« Certains voulaient un référendum, mais ça a été refusé »

Au tabac-presse, Marie-Cécile n'a pas vraiment d'avis : « Je ne suis même pas allée aux réunions publiques, s'excuse-t-elle presque. La seule chose que je trouve étrange, c'est le nom, "Archiac-sur-le-Né". Notre ville n'est pas sur le Né. C'est un peu ridicule. » La gérante est reprise par un de ses clients : « Il y a quand même des choses logiques, défend ce sexagénaire qui veut rester anonyme. Par exemple, les pompiers pourront intervenir à Saint-Palais. Avant, c'étaient ceux de Barbezieux qui venaient ! »

Quant à Suzy, elle vient à la Poste pour envoyer un colis. La viticultrice s'inquiète un peu pour les formalités nées de la fusion : « Je crois que ça va être un peu lourd pour nous, avoue la quinquagénaire. Il

va falloir changer le registre du commerce, il me semble, et puis aussi les documents douaniers. »

Inquiétude sur les impôts

Irène a un pied dans chaque village : la propriétaire du salon de coiffure Sublim', à Archiac, vit à Saint-Palais. « On est quand même beaucoup moins taxé en Charente. Alors on nous a dit que la mise à niveau serait progressive sur sept ans, mais ça va quand même piquer ! »

Mais si l'on veut un vrai résident, il faut s'adresser à Jean-Paul Gerbier. « Ça va me faire bizarre de me dire que ma commune n'existe plus ! » Ce retraité est né sur la commune voilà 73 ans. Et surtout, il a été, trois mandats durant, le premier magistrat de Saint-Palais. « On est proche d'Archiac, d'accord, mais on restera attaché à la Charente, c'est du domaine de l'affectif. Partir côté Charente-Maritime, ça va changer trop de choses. Pour moi, il y aura trop de soucis. »

L'ancien maire s'oppose

L'ancien maire n'est pas très tendre avec la méthode de son successeur : « Il y a bien eu une consultation de la population, mais tout le monde n'a pas répondu, alors on peut en déduire ce qu'on veut. Certains voulaient un référendum, mais ça a été refusé. » Jean-Paul Ger-



Didier Braud (maire d'Archiac) et Alain Dubroca (Saint-Palais) comptent marier leurs communes en janvier. PHOTO I.G.

bier avait une autre idée : « Il aurait mieux valu fusionner avec une autre commune de Charente. Là, on a l'impression d'être bradé. » En effet, Archiac compte 800 habitants et Saint-Palais 300. Et l'ancien élu voit une autre donnée à mettre en avant : « Saint-Palais a 1 300 hectares et Archiac 430 hectares. Pas étonnant qu'eux soient d'accord : ça leur fait de beaux terrains à bâtir ! »

Pas de polémique pour les maires : « On fait ça pour l'intérêt général, répondent-ils à l'unisson. Et si la majorité n'avait pas été d'accord, on n'aurait pas donné suite. »

EN 2019

Après la fusion, la gestion administrative sera centralisée en un seul point, tout en gardant une permanence dans chaque mairie. « Et on préfère parler de création d'une commune nouvelle plutôt que de fusion », assurent les deux maires. Autre promesse : « Les deux territoires garderont leur identité. » Les panneaux d'entrée de ville resteront identiques. Autre exemple : les deux comités de chasse continueront à exister.

La Charente ne veut pas perdre une commune



François Bonneau adopte une position nuancée sur les fusions de communes. A.L.

POLITIQUE

Le président du Département compte s'opposer à ce projet

Du côté de la Charente-Maritime, on voit plutôt d'un bon œil le rapprochement des deux communes. Ce qui n'est pas exactement le cas de la Charente. À commencer par Jacques Chabot. L'élu est président de la Communauté de communes des 4B (Barbezieux-Baignes-Brossac-Blanzacais), dont dépend Saint-Palais : « Voir une ville partir, ça ne me ferait pas plaisir, avoue-t-il. Si leur démarche va

jusqu'au bout, tant pis. Mais je ne serais pas mécontent que la procédure échoue. »

« Grandes implications »

Jacques Chabot dit ne pas être contre le principe de fusion des communes, la preuve : « Les 4B ont déjà bien donné en 2012 et 2014, avec deux exemples. Alors s'il faut encore perdre une commune aujourd'hui, non merci. Mais on ne me demande pas mon avis. »

En effet, la procédure est précise. Les Conseils municipaux doivent d'abord voter en faveur de la commune nouvelle. Ensuite, les Conseils

départementaux donnent leur avis. Et là, c'est la Charente qui risque de voter contre. « Modifier les frontières, je n'y suis pas favorable », juge François Bonneau, le président du Département. « J'ai toujours eu une position claire : je suis pour la fusion des communes. Ça marche bien, et on le sait. Nous avons d'ailleurs fait notre part en étant un département pilote pour la création de communes nouvelles. »

L'élu tempère alors : « Mais dans le cas présent, il y a de grandes implications. La limite du département serait changée, tout comme celle de l'intercommunalité. Je rappelle aus-

si que le cas s'était posé avec la Dordogne il y a quelques temps, et eux avaient eu le même raisonnement vis-à-vis de nous, à savoir qu'ils ne voulaient pas perdre une commune. »

Ainsi, dans le cas où la Charente voterait contre le projet, le dossier remonterait jusqu'au législateur. Il faudrait alors qu'une loi entérine la volonté des Conseils municipaux. « Ce Département a une histoire, ajoute François Bonneau. Il est fait sur un socle et nous ne souhaitons pas qu'il soit modifié. » Un long processus juridique devrait donc être entamé l'an prochain.

« Il n'y a jamais eu autant de fusions que depuis trois ans »

INTERVIEW Vincent Aubelle est enseignant à l'université Paris Est Marne-la-Vallée, et auteur d'un ouvrage sur la constitution de communes nouvelles. Il défend le projet de fusion

« **Sud Ouest** » Ce genre de fusion est-il fréquent ?

Vincent Aubelle Pour le cas de Saint-Palais et Archiac, c'est seulement le troisième cas en France de fusion sur deux départements. Sinon, on a recensé 317 regroupements de communes entre 2015 et 2016 (concernant 1 090 municipalités). Plus largement, il n'y a jamais eu autant de fusions qu'au cours de ces trois dernières années. C'est plus que le total des rapprochements durant les quarante dernières années.

Comment expliquer le succès de ces opérations ?

Un des principaux facteurs réside dans le fait qu'il s'agit d'un acte qui est volontaire, qui n'est pas imposé par l'État. Le texte sur les fusions de 2010 est le seul, dans tous ceux qui traitent de la décentralisation, qui n'oblige pas les élus. Ça démontre bien que lorsqu'on a des textes bien faits, les élus peuvent se prendre la main et mettre en œuvre des opérations.

Cela veut-il dire qu'il y a de vrais avantages à fusionner des communes ?

C'est un sujet que l'on évoque depuis la Révolution. Dès 1790, on se disait déjà que les communes étaient trop petites. Le débat se poursuit depuis deux siècles : soit on maintient tel quel, soit on fusionne. Mais ni l'une ni l'autre des solutions ne fonctionne. La question à poser, c'est comment régénérer le tissu communal.

L'échelle de la commune a donc encore du sens aujourd'hui ?

Les élus, dans les petites communes, s'occupent du lien social. Ils incarnent cette présence de proximité. L'avantage, c'est qu'ils peuvent être réactifs. Mais la réalité, c'est qu'ils n'ont aucun moyen financier. Il faut leur donner plus de moyens pour leurs projets. D'autant que parallèlement, on s'aperçoit que la participation aux élections municipales diminue. Les gens votent moins mais sont de plus en plus en consommateurs : ils veulent des services.



Vincent Aubelle. PHOTO DR

Plus d'argent serait donc la clé ?

Non. Si vous créez des communes nouvelles justes pour des considérations financières, ça n'assure pas la pérennité. Il faut, derrière, un projet de population et de territoire. Certaines fusions sont tirées par les cheveux, mais dans le cas d'Archiac et Saint-Palais, cela s'impose par la force des évidences. On est sur le même bassin de vie, malgré l'appartenance à deux départements.

Notons que Vincent Aubelle a été missionné par la Communauté de communes des 4B pour conseiller les maires sur les projets de fusion. Il est par ailleurs l'auteur de l'ouvrage « La Commune nouvelle », parue en 2015.

Le Conseil départemental vote son budget 2018 jeudi et vendredi

FINANCES Les conseillers départementaux de Charente se réuniront jeudi (et sans doute vendredi si les débats se prolongent). Un gros morceau à l'ordre du jour : l'examen puis le vote du budget primitif 2018. On sait que le Département table sur une hausse sensible de ses recettes de droits de mutation (+2,5 millions d'euros), signe d'une vitalité retrouvée sur le marché de l'immobilier. Le président François Bonneau compte sur cette éclaircie pour donner un coup de fouet à ses investissements, qui passeraient de 55 millions d'euros en 2017 à plus de 65 millions en 2018 (avec une prévision à 70 millions en 2019).

La route européenne gelée à l'est de Saintes

RCEA L'arrêté d'emprise de dix ans du tronçon Dompierre-Saintes est arrivé à échéance

C'est un serpent de mer ressurgi des eaux administratives. Celle de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), axe transversal aux normes autoroutières qui reliait Royan au sillon rhodanien. Un dossier sur lequel l'État avance au coup par coup. En Charente, le contrat de plan État-Région 2015-2020 a inscrit trois sections de la RN 141 dans le volet mobilité multimodale. Les travaux sont en cours, programmés ou en attente d'approbation.

Mais en Charente-Maritime, l'arrêté d'emprise sur la section Saintes-Dompierre-sur-Charente – d'une durée de dix ans – a pris fin début août. Cet arrêté dit de « prise en considération » était une phase préalable à une éventuelle déclaration d'utilité publique (DUP). Les maires de Chaniers, Saintes, Chérac, Saint-Sauvant et Dompierre-sur-Charente ont écrit le 2 août à la préfecture. Ils font remarquer : « Les éléments que nous possédons nous portent à croire que cet arrêté ne sera pas prorogé. Cette situation nous amène à penser que le projet RCEA risque d'être purement et simplement abandonné. »

Pas de réponse de l'État

La missive rappelle que « les études attachées à ce projet ont coûté énormément et il serait très dommageable de devoir les refinancer pour un nouvel aménagement ».

Le courrier pointe le risque que la bande de 300 mètres devienne caduque, avec un développement



La route nationale 141, à Saintes en direction de Cognac. PHOTO T.S.

de l'urbanisme qui rendrait difficile le dessin d'un tracé. Sans oublier de rappeler les enjeux de développement économique et de sécurité, tout en offrant un itinéraire bis : « Si la RCEA ne peut plus être la solution de sécurisation de la traversée de nos communes, il est urgent de définir un plan d'aménagement de la nationale. »

À ce jour, l'État n'a donné aucune réponse à cette lettre. Interrogée sur le sujet, la sous-préfète de Saintes, Catherine Walterski, affirme ne pas avoir évoqué le sujet avec le préfet. Contactée par « Sud Ouest », la préfecture n'a pas donné suite non plus. « J'ai l'impression que ce n'est pas leur priorité ou qu'ils sont bien embêtés », analysait le maire de Chaniers Éric Pannaud lors d'un récent Conseil municipal. Une chose est sûre : l'État n'est pas pressé.

Thibault Seurin

Un mineur tente de voler un téléphone portable

Dimanche, le centre commercial Auchan de Cognac était ouvert. Cela a donné des envies à un habitant de Gensac-la-Pallue. Ce jeune homme de 16 ans s'est isolé dans les cabines d'essayage pour ouvrir l'emballage d'un téléphone portable et ôter l'antivol. Mais son manège a intrigué les agents de sécurité, qui l'ont arrêté au passage en caisse, alors qu'il avait caché l'article sous ses vêtements. Le mineur sera convoqué devant la justice.

Les lycéens défendent les animateurs culturels

COGNAC Un « débrayage » d'une heure a eu lieu hier midi pour protester contre la réforme régionale



Plusieurs centaines de lycéens rassemblés hier midi. PHOTO PH. M.

La pancarte est inspirée de la main « Touche pas à mon pote » de SOS Racisme. « Touche pas à mon animateur culturel », clament les élèves du lycée Jean-Monnet. Ils ont répondu en masse hier à 13 heures à l'appel lancé par l'association la Maison des lycéens. Près de 800 élèves avaient indiqué leur intérêt sur Facebook pour ce mouvement, un « débrayage » d'une heure.

Les lycéens défendent leurs animateurs culturels, une fonction lancée en 2006 sous la présidence de Ségolène Royal. Ils sont aujourd'hui 88, dans la zone de l'ex-Poitou-Charentes. La Région Nouvelle-Aquitaine veut réduire leur nombre à 60, répartis sur l'ensemble de son territoire, avec une mission élargie à l'orientation, l'aide aux devoirs, la lutte contre le décrochage scolaire (lire « Sud Ouest » du 8 décembre).

« Créateurs d'émotions »

« Nous ne voulons pas faire ici le procès de la Région Nouvelle-Aquitaine », pointe Raphaël, ancien président de la Maison des lycéens. Mais il entend « défendre les créateurs d'émotions et de souvenirs que sont les animateurs culturels ». Sans eux disparaîtraient les ateliers de musique et de photo, le suivi du prix des lycéens de Littératures européennes, le bal de promo... Et même, selon lui, la Maison des lycéens en elle-

même. « Bouh ! », s'écrient les élèves.

Ils disposent depuis quelques mois d'un beau bâtiment tout neuf, avec des salles pour le théâtre, la musique, l'informatique, une petite cafétéria... Bref, un lieu de vie qui donne du peps au quotidien. « La Région l'a financé pour 700 000 euros. Ce serait stupide de devoir le fermer », souligne Anatole Rigou, vice-président de la Maison des lycéens. « En soi, on pourrait gérer cet équipement. Mais on a besoin du savoir des animateurs culturels », abonde la présidente, Maimiti Laumont. Difficile pour eux d'assurer une ouverture quotidienne en marge de leurs heures de cours.

Dans la nouvelle configuration, les animateurs culturels auraient « entre trois et huit lycées à suivre ». « Inacceptable », affirment les lycéens. « C'est la mort de la vie culturelle », appuie un discours commun aux différents mouvements. La mobilisation gronde à des établissements de La Rochelle, Niort, Poitiers, Bressuire... Une enseignante véhicule un mot de soutien. « La culture, c'est le cœur du lycée. Il faut la faire vivre, et pour ça, il faut des animateurs. » Une lettre a été envoyée au Conseil régional, qui a déjà expliqué qu'il ne pouvait étendre à tout son territoire cette spécificité picto-charentaise.

Philippe Ménard

Ligne SNCF, la Région cotisera

ANGOULÊME-SAINTES-ROYAN

Alain Rousset
a répondu par courrier
à Dominique Bussereau

Dominique Bussereau, président du Département de la Charente-Maritime, s'était inquiété de la position d'Alain Rousset sur la possible électrification de la ligne ferroviaire Angoulême-Saintes-Royan. Il parlait même d'éventuel « casus belli ». En fait, tout s'arrange. La Région cotisera pour les nouvelles études. Le 14 décembre, Alain Rousset a écrit à Dominique

Bussereau, à qui il présente ses excuses pour cette réponse « qui peut paraître tardive ». Et d'expliquer que les conclusions d'un audit ferroviaire plus global sont préoccupantes. Concernant en particulier l'électrification pour Angoulême-Saintes-Royan, Alain Rousset écrit que 120 millions ont été inscrits au contrat de plan État-Région alors que déjà SNCF Réseau annonce une dérive à plus de 160 millions d'euros.

Et que, selon le comité de pilotage, le déficit d'exploitation d'une desserte par TGV de Royan, évalué à 14 millions d'euros par an, devrait être financé « par les collectivités lo-

cales souhaitant voir circuler des TGV entre Montparnasse et Royan sans rupture de charge ». Cela dit, conscient de l'intérêt que représente l'amélioration de la desserte de Royan et compte tenu de travaux déjà en cours, Alain Rousset réaffirme « l'accord de la Région Nouvelle-Aquitaine pour engager les études complémentaires nécessaires ». Lesquelles, entre autres, permettront de préciser « la demande potentielle de déplacement et d'évaluer le plus finement possible le déficit d'exploitation à la charge des collectivités locales ».

M.-C. A.

Ordonnances annulées dans le conflit Ryanair

AÉROPORT

Le Smac et Ryanair se retrouvent face à face pour régler leur différend financier

Le Conseil d'État vient d'annuler les ordonnances du tribunal administratif de Poitiers et de la cour administrative d'appel de Bordeaux dans le cadre du conflit qui oppose la société Ryanair au Syndicat mixte des aéroports de Charente (Smac). Les deux entités avaient conclu, en 2008, un partenariat pour établir des liaisons régulières avec l'aéroport de Londres. Mais les aides financières apportées à Ryanair par le Smac avaient été dénoncées par Air France comme étant illégales, en tant qu'« aides d'État incompatibles avec le marché intérieur ».

Une illégalité confirmée par la Commission européenne qui a prescrit la « récupération immédiate et effective » des aides. Raison pour laquelle, le Smac a émis en oc-



Les deux entités avaient conclu en 2008 un partenariat. ARCHIVES ISABELLE LOUVER

tobre 2014 un titre exécutoire d'un montant de 1 001 431 euros. Ryanair avait alors introduit des recours en annulation, et résilié unilatéralement les deux conventions la liant au Syndicat mixte des aéroports de Charente.

Une annulation générale

Dans le cadre de ce contentieux, le tribunal d'arbitrage international de Londres a condamné le Smac à verser à Ryanair une indemnité

d'un montant de 425 887 euros. D'où la décision de Ryanair de rembourser au Smac la somme de 510 137 euros, correspondant, intérêts compris, à la différence entre le titre exécutoire et le jugement.

En annulant les ordonnances ayant validé la condamnation de la compagnie à payer les titres exécutoires émis par le syndicat, le Conseil d'État confirme qu'une collectivité publique ne peut saisir un juge administratif à partir du moment où elle a déjà émis un titre exécutoire pour recouvrer une somme en litige. Ce qui est le cas dans cette affaire. Considérant que le Smac a émis un titre exécutoire d'un montant de 1 001 431 euros à l'encontre de Ryanair pour recouvrer les aides accordées à ces sociétés, le Conseil d'État juge que le Smac n'est pas « recevable à demander ensuite au juge des référés de condamner cette société à lui verser une provision pour la récupération intégrale de l'aide ». Une annulation générale qui fait que le Smac et Ryanair se retrouvent face à face pour régler leur différend financier. **Philippe Minard (ALP)**



Une image de synthèse de l'École du feu des pompiers de Charente et de la nouvelle caserne de Jarnac. DOCUMENT DU CABINET BAJOLLE & GIANNI

Geneviève Darrieussecq lance l'école du feu

JARNAC Hier, la secrétaire d'État auprès du ministre des armées a posé la première pierre de cet établissement qui sera spécialisé dans la lutte contre les feux d'alcool

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Elle a trouvé le projet « moderne et novateur »... Hier après-midi à Jarnac, Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, a posé la première pierre de l'École du feu des sapeurs-pompiers de Charente. Le chantier débutera en février pour une livraison à l'automne 2019. Montant global de l'opération : 8,7 millions d'euros (dont une dotation exceptionnelle de 1,2 million du Bureau national interprofessionnel du cognac).

L'établissement, dont la construction est attendue depuis une vingtaine d'années, sera spécialisé dans la lutte contre les feux d'alcool. Il sera doté de plateaux techniques uniques en France et en Europe, avec chais et distilleries pédagogiques, bassin étouffoir et caissons d'observation des phénomènes thermiques. Les pompiers pourront ici reproduire, éteindre et mieux connaître



De gauche à droite : Sandra Marsaud, François Raby, François Bonneau, Geneviève Darrieussecq, Jérôme Sourisseau et Patrick Raguenaud. PHOTO ANNE LACAUD

les incendies si redoutés dans la filière cognac. Le risque en Charente est important : on compte dans le département environ 5 000 chais et 1 100 distilleries répartis sur 190 communes, dont 4 établissements classés Seveso seuil haut.

« Je vois la force de la flamme

bleutée, presque invisible, lorsque je flambe les crêpes. Je devine donc que les feux d'alcool sont difficiles à éteindre et je vois toute l'utilité de votre projet », a dit non sans humour la secrétaire d'État, ajoutant qu'elle connaissait mieux le cognac que l'armagnac. Un comble. C'est

donc une Landaise - une enfant du pays du bas-armagnac - qui a posé la première pierre de l'École du feu au pays du cognac ! Qu'elle se rassure : il est fort possible que des pompiers landais, gersois et même écossais - eux aussi confrontés au risque d'incendie de chais - soient ici formés.

Une école et une caserne

Geneviève Darrieussecq a également souligné « la polyvalence » du projet. En effet, le Service d'incendie et de secours de la Charente (Sdis 16) ne va pas seulement construire l'École du feu à Jarnac mais aussi une nouvelle caserne. L'ancienne, en centre-ville, datait de 1973 et n'était plus adaptée.

Tous les équipements seront regroupés sur un site de 4,1 hectares, zone de Souillac, à l'angle de l'avenue de l'Europe et de la route de La Touche, près du magasin Inter-marché. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte marseillais Romain Bajolle, qui a déjà construit sept casernes de pompiers.

Le matin, elle visitait la BA 709

COGNAC La secrétaire d'État a découvert les installations d'un site en pleine transformation

L'avion de Geneviève Darrieussecq s'est posé dans la pluie fine à 10 h 10, à la base aérienne de Cognac-Châteaubernard. La secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées a profité de son escale charentaise pour visiter un site en pleine mutation. Les travaux dans l'enceinte de l'école de pilotage le montrent, la BA 709 voit son rôle renforcé dans le nouveau dispositif de formation.

« Ici, à l'école, on vit le changement. Le nouvel appareil, le PC-21, arrivera en septembre 2018. Il sera plus adapté aux outils d'aujourd'hui. Dans un Rafale, il n'y a que des écrans, alors qu'il n'y en a pas dans nos appareils actuels, le Grob-120 et l'Epsilon », expose le colonel Vincent

Coste, qui commande la base. Geneviève Darrieussecq a rencontré des élèves aux profils différents, signe de la diversité des carrières au sein de l'armée. Elle a été invitée à tester un simulateur de vol, outil précieux dans la formation. Puis elle a échangé à huis clos avec des militaires et des membres de leur famille. « Je veux savoir quelles sont leurs attentes quand ils partent en opération extérieure, si les familles sont bien accompagnées », précise-t-elle.

Avant de se rendre à Jarnac, elle a également rencontré des membres d'associations d'anciens combattants à la sous-préfecture. « J'essaie de le faire partout où je vais. »

Ph. M.



Geneviève Darrieussecq a testé hier matin un simulateur de vol à la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard. PHOTO A. LACAUD

Bientôt le 2^e Salon des sites remarquables du goût

L'association locale Site remarquable du goût, renforcée par un conseil d'administration élargi (1) et la constitution de commissions, heureuse de l'élection de James Boileau au conseil d'administration de la Fédération nationale soutenue par les ministères de la Culture, de l'Agriculture, du Tourisme et de l'Écologie, accélère les préparatifs du deuxième Salon du goût, programmé les 2, 3, 4 février 2018, salle des Distilleries, à Segonzac.

Une trentaine d'exposants

Plus d'une trentaine d'exposants, venus de nombreuses régions de France – des producteurs tous labellisés « Site remarquable du goût » – sont attendus avec leurs produits régionaux et animeront plusieurs ateliers de dégustation. Ils seront accueillis par un vin d'honneur et une dégustation de produits charentais (pâtisseries « maison » des bénévoles de l'association, chocolats fins du chocolatier Gourmandise et Chocolat, membre de l'association).

La commission communication a commandé 20 000 flyers qui seront distribués début 2018, dont 1 500 réservés pour une distribution avec un quotidien local. Deux panneaux d'affichage sont également en cours



Le deuxième Salon du goût se prépare dans une ambiance festive. PHOTO S. M.

d'élaboration. Les ateliers cognac/chocolat seront animés en partenariat avec trois producteurs locaux (maisons Barbot, Desse, Painturaud), et l'atelier « accords/mets sucrés/cognac », en partenariat avec la maison Raby.

Ateliers et dîner sur réservation

Un moment fort du salon sera le dîner du samedi, élaboré à partir des produits des exposants, ouvert à tous, sur réservation. Les inscriptions seront également obligatoires pour les divers ateliers. D'autres animations

sont prévues : stand d'écrivains, jeux avec l'association Accolade, tonnelle, tombola géante, accueil par les élèves du lycée Claire-Champagne...

Samuel Méchain

(1) Présidente : Cécile Raby ; vice-président : Jacques Gustave ; secrétaires : Corinne Bauré-Boutholeau et Chantal Léonard ; trésoriers : Marie-Noëlle Desse et Colette Laurichesse ; ainsi que 18 membres actifs.

Renseignements et inscriptions au 06 99 84 85 04. Courriel : srcognac@gmail.com.